

Procès le 15 novembre sur assignation d'UFC-QueChoisir (en plus des trois plaintes !)

Bonjour à toutes et tous,

Voici des nouvelles de mes aventures avec UFC-QueChoisir : outre les trois plaintes déposées à mon encontre (traitées par 3 magistrats différentes à trois dates distinctes, tout ça pour un seul et même article, cf infos plus bas), je viens de recevoir par huissier une assignation à comparaître le

Mercredi 15 novembre à 14h30 au TGI de Paris.

(cf convocation en fichier lié)

L'explication est succulente : comme j'ai fait connaître sur le réseau Twitter les trois plaintes, avec le lien vers [l'article prétendument "diffamatoire"](#), l'UFC-QueChoisir se considère comme "re-diffamée" !

J'ai donc droit à un premier procès... avant le procès des 3 plaintes ! Cette "stratégie" est si ridicule qu'elle ne peut que relever de la volonté de me "couler" **en multipliant les procédures, les frais de déplacements, les honoraires...**

Aussi je ne peux que remercier à nouveau toutes celles et tous ceux qui ont participé à la souscription dont le montant me permet de rester serein malgré ce déferlement de procédures. Merci encore !

3 plaintes, 3 magistrats, 3 dates !

Lors d'un précédent message, je vous expliquais mon étonnement d'avoir deux magistrats pour traiter trois plaintes émanant d'une seule et même organisation et visant un seul et même article, et que j'espérais au moins que la seconde et la troisième seraient traitées ensemble. Mauvaise pioche !

En effet, après mon audition du 3 août, je dois à nouveau me rendre à Paris le 26 septembre puis le 19 octobre... avec une magistrate différente à chaque fois ! Je serai donc mis en examen trois fois (pour mémoire, la procédure choisie délibérément par UFC-QC entraîne une mise en examen automatique, sans que cela ne préjuge en rien du résultat final).

Quelle mobilisation ?

Il n'y a rien à faire pour les convocations qui se résument à un bref entretien avec la magistrate et une mise en examen. Par contre, si vous êtes disponible et pas trop loin de Paris **le 15 novembre**, l'audience (qui est bien sûr publique) devrait être très intéressante, voire amusante.

Ce sont les dirigeants d'Enedis que nous combattons, et il est curieux de se retrouver face à ceux d'une association de consommateurs, mais c'est bel et bien de leur fait et à cause de leur soutien objectif au programme Linky.

Mais, finalement, cette date pourrait nous être utile **pour expliciter notre combat contre les compteurs communicants** (et non pour s'attarder sur mon cas personnel : pour cela mon avocat fera le nécessaire).

Stéphane Lhomme
Conseiller municipal de Saint-Macaire (33)
Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>